



La violence sexiste dans les situations de catastrophe : on ne la voit pas, on n'en parle pas

Si la violence sexiste est de plus en plus reconnue comme une caractéristique majeure de nombreux conflits, son incidence dans les situations de catastrophes n'est pas aussi connue. La présente étude, réalisée à la demande de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, vise à encourager le débat sur la violence sexiste à la fois au sein du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et dans la communauté humanitaire en général.

L'étude porte sur trois questions :

- 1. Qu'est-ce qui caractérise la violence sexiste dans les catastrophes ?*
- 2. Comment les cadres juridiques et politiques, notamment en matière de gestion des risques de catastrophe, devraient-ils être adaptés pour lutter contre la violence sexiste dans les situations de catastrophe ?*
- 3. Comment les Sociétés nationales et les autres acteurs locaux devraient-ils combattre la violence sexiste dans les situations de catastrophe, et de quel type de soutien ont-ils besoin pour remplir leur rôle ?*

Méthodologie

L'étude se fonde sur la définition de la violence sexiste donnée par le Comité permanent interorganisations (CPI) dans ses *Guidelines for Integrating Gender-based Violence in Humanitarian Action* (Lignes directrices pour l'intégration de la lutte contre la violence sexiste dans les interventions humanitaires)¹. La violence sexiste est définie comme :

Un terme générique qui sert à désigner tout acte préjudiciable commis contre la volonté d'une personne et fondé sur les rôles différents des hommes et des femmes que leur attribue la société [...]

Le terme « violence sexiste » est généralement utilisé pour souligner le fait que l'inégalité systémique entre les sexes – qui existe dans toutes les sociétés du monde – constitue une caractéristique fondamentale commune à la plupart des formes de violence perpétrées contre les femmes et les filles².

Le présent rapport repose sur un examen des publications universitaires et rapports de praticiens, ainsi que sur des travaux de recherche sur le terrain conduits entre mai

et août 2015 dans neuf pays vulnérables aux catastrophes, choisis pour la variété des perspectives régionales offertes. Des études ont ainsi été réalisées au Bangladesh, en Bosnie-Herzégovine, en El Salvador, en Haïti, au Malawi, au Myanmar, en Namibie, en Roumanie et au Samoa.

Il est par nature difficile de mener des recherches sur la violence sexiste, notamment à la suite de catastrophes, car elle est généralement cachée et revêt de nombreuses formes (violence domestique, violence sexuelle, exploitation et abus sexuels, mariage précoce/d'enfants, traite, etc.). Les spécialistes ont constaté un accroissement marqué de la violence sexiste après des catastrophes dans des pays à revenu élevé, par exemple en Australie, au Canada, aux États-Unis, au Japon et en Nouvelle-Zélande; peu d'études universitaires ont été réalisées dans d'autres régions du monde. De manière générale, il semble que les catastrophes augmentent le risque de violence sexiste et peuvent faire apparaître de nouvelles formes de violence. La présente étude conclut que des mesures immédiates et des recherches plus poussées sont nécessaires pour s'attaquer au problème.

Conclusions de l'étude

L'étude a révélé ce qui suit:

- Dans certains contextes, la violence domestique et la violence sexuelle (agressions, abus sexuels et exploitation) augmentent à la suite de catastrophes. Dans d'autres cadres, notamment lorsqu'il existe déjà un niveau élevé de violence sexiste, il est difficile de déterminer si les catastrophes exacerbent la violence.
- Le déplacement peut accroître l'incidence de la violence sexiste, aussi bien dans les abris provisoires que dans les situations de déplacement prolongé.
- Les catastrophes appauvrissent la population, ce qui peut pousser certaines personnes à adopter des stratégies d'adaptation négatives, comme les transactions sexuelles.
- Des études antérieures et des informations parues dans la presse indiquent que la traite et les mariages précoces/d'enfants sont plus répandus lors de catastrophes. Ce constat n'a toutefois pas été confirmé par les études par pays réalisées dans le cadre du présent rapport. Il pourrait être utile de poursuivre les recherches, éventuellement en utilisant d'autres méthodes.
- Les équipes d'intervention en cas de catastrophe n'ont pas conscience que les catastrophes peuvent aggraver la violence sexiste; elles n'en recherchent pas les signes et ne sont pas préparées à y faire face. Le manque de données sur la prévalence de la violence sexiste dans les situations de catastrophe contribue à cette méconnaissance.
- Compte tenu de la stigmatisation et de la honte associées à la violence sexiste, il est toujours problématique d'établir des statistiques sur son incidence. Cela semble s'appliquer également aux situations de catastrophe.
- Les catastrophes perturbent souvent les mécanismes de signalement et de répression, ainsi que les services d'aide aux survivant(e)s de la violence sexiste. Il devient dès lors plus difficile de collecter des données sur la prévalence de la violence sexiste lors de catastrophes.
- Plusieurs études par pays ont permis de constater que les registres de police étaient manquants ou incomplets à la suite de catastrophes. Cela pourrait indiquer une interruption des activités de répression après les catastrophes.
- Les neuf pays examinés étaient dotés de politiques nationales en matière de catastrophes et d'une législation nationale sur l'égalité entre les sexes, et quelques-uns avaient intégré les questions de genre dans leurs politiques nationales relatives aux catastrophes. Néanmoins, dans aucun pays les plans en cas de catastrophe ne prévoyaient

de dispositifs pour prévenir et combattre la violence sexiste. Cela reflète le manque de sensibilisation à la violence sexiste dans les situations de catastrophe et pourrait contribuer au phénomène.

- Concernant les situations d'urgence sanitaire, les publications universitaires indiquent que la violence sexiste accroît l'incidence du VIH/sida et que le VIH/sida peut entraîner une hausse des actes de violence sexiste. Selon des anecdotes rapportées par des praticiens et des fonctionnaires, la violence sexiste a empiré pendant la crise de l'Ebola.
- Les catastrophes et les conflits sont généralement traités comme deux types distincts d'urgence humanitaire. Or, le fait que des catastrophes se produisent souvent dans des zones de conflit laisse penser qu'il faudrait porter une attention accrue aux liens entre violence sexiste, conflits et catastrophes.

Par le passé, la violence sexiste dans les situations de catastrophe est restée largement inaperçue. La présente étude conclut que davantage d'efforts devraient être fournis pour déterminer la fréquence de la violence sexiste dans ces situations, les formes qu'elle prend et ce que les intervenants en cas de catastrophe peuvent et devraient faire pour la prévenir et y répondre efficacement lorsqu'elle survient. En particulier, de plus amples recherches sont nécessaires pour clarifier la relation entre déplacement et violence sexiste dans les contextes de catastrophe, et pour savoir dans quelle mesure le rétablissement des moyens de subsistance réduit l'incidence de cette forme de violence.

Recommandations

Pour la communauté humanitaire, le plus grand défi consiste à prévenir la violence sexiste, tout en étant préparée à y répondre efficacement lorsqu'elle survient. Cela signifie que les intervenants doivent connaître les facteurs de risque et être sensibilisés à la violence sexiste dans toutes

leurs activités de prévention, de préparation, d'intervention et de relèvement.

Les recommandations ci-dessous s'adressent à la communauté humanitaire au sens large, notamment aux autorités nationales et locales, aux Sociétés nationales, aux autres organisations locales de la société civile et aux organisations internationales.

À l'attention de la communauté humanitaire

Toutes les personnes actives dans les domaines de la prévention, de la préparation, de l'intervention et du relèvement à la suite de catastrophes sont encouragées à :

- Supposer que des actes de violence sexiste se produisent, même en l'absence de données fiables.
- Élaborer des stratégies pour prévenir et combattre la violence sexiste et les intégrer dans les interventions et la culture des organisations. Pour ce faire, il convient de mener des actions de sensibilisation, de prendre des mesures pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels perpétrés par des intervenants en cas de catastrophe, de renforcer les capacités locales et de travailler en partenariat avec d'autres organisations.
- Veiller à ce que la violence sexiste et la sécurité des femmes et des enfants soient prises en considération dans toutes les activités de préparation aux catastrophes et de planification.
- Reconnaître le rôle que le soutien aux moyens de subsistance peut jouer dans la prévention de la violence sexiste, et donner la priorité aux personnes qui sont le plus exposées à cette forme de violence dans les projets de rétablissement des moyens de subsistance.
- Mener des recherches et recueillir des données sur la violence sexiste dans les situations de catastrophe ; utiliser les éléments rassemblés pour orienter les politiques.



Julien Collet/IFRC

- Mesurer les risques pour la santé que la violence sexiste présente dans les situations d'urgence sanitaire, et prendre les mesures préventives qui s'imposent.
- Donner aux communautés les moyens de participer aux efforts visant à prévenir et à combattre la violence sexiste.
- Étudier de manière collaborative les liens entre violence sexiste, catastrophes et conflits.

À l'attention des pouvoirs publics

Les autorités nationales et locales sont encouragées à mettre en œuvre les recommandations ci-dessus, ainsi que les trois recommandations qui suivent :

- Mettre en place des procédures adaptées au contexte local pour permettre aux femmes, aux enfants et aux hommes de signaler les actes de violence sexiste.
- Tenir dûment compte des risques de violence sexiste dans la législation,

les politiques et les plans relatifs à la gestion des catastrophes. Après une catastrophe, prendre les mesures nécessaires pour interdire la violence sexiste en établissant des mécanismes et procédures de répression efficaces, notamment des normes de droit pénal.

- Prendre des mesures pour garantir la sécurité des personnes vivant dans des abris provisoires à la suite d'une catastrophe.

Le rapport est disponible dans son intégralité à l'adresse :

http://www.ifrc.org/Global/Documents/Secretariat/201511/1297700_GBV_in_Disasters_EN_LR2.pdf (en anglais)

L'étude a été réalisée avec le soutien de la Croix-Rouge australienne, de la Croix-Rouge finlandaise, de la Croix-Rouge néerlandaise, de la Croix-Rouge de Norvège, de la Croix-Rouge suédoise, de la Croix-Rouge suisse et de la Direction du développement et de la coopération (Suisse).

1. Une définition à l'échelle du Mouvement sera soumise pour adoption au Conseil des Délégués pendant les réunions statutaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en décembre 2015. Il est proposé de définir la violence sexiste comme suit : « Terme générique qui désigne tout acte néfaste causant, ou susceptible de causer, des blessures ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques à une femme, un homme, une fille ou un garçon, pour des motifs fondés sur le genre. La violence sexiste est une conséquence de l'inégalité entre les sexes et de l'abus de pouvoir. Elle englobe notamment, mais pas exclusivement, la violence sexuelle, la violence conjugale, la traite, le mariage forcé ou précoce, la prostitution forcée, et l'exploitation et les abus sexuels ».
2. Comité permanent interorganisations, Guidelines for Integrating Gender-based Violence in Humanitarian Action – Reducing risk, promoting resilience and aiding recovery (2015), p. 5. Disponible en anglais à l'adresse : www.gbvguidelines.org.



Informations complémentaires :

Siobhán Foran

Administratrice principale, Questions liées au genre et diversité

Tél. : +41 (0)22 730 4687

Courriel : siobhan.foran@ifrc.org

Suivez-nous :

